



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**
Le **VINGT DECEMBRE**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 décembre 2024**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Bernard CHAVEROT, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-François POISSON donne pouvoir à Véronique CROZET, Catherine DUNAUD-MARMOZ donne pouvoir à Evelyne PANISSET.

Membre absent excusé : Régis COQUET.

Secrétaire de séance : Michel VIANNAY.

2024-82

Programme européen LEADER – demande de subvention – Revitalisation du centre-bourg – maîtrise d'œuvre – rectification.

Monsieur le Maire expose :

Vu la délibération du Conseil municipal de Montrottier n°2024-68 du 17 octobre 2024 autorisant Monsieur le Maire à solliciter une subvention FEADER d'un montant de 20 000 € dans le cadre des dépenses prévisionnelles afférentes à la maîtrise d'œuvre du projet de revitalisation du centre-bourg,

Considérant que la commune de Montrottier a la possibilité de solliciter une demande de subvention à hauteur de 24 000 € plutôt que 20 000 €,

Considérant que le montant des dépenses prévisionnelles doit également être réévalué à hauteur de 112 695 € HT plutôt que 40 000 € HT,

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à modifier le montant de la demande de subvention à hauteur de 24 000 € ainsi que le plan de financement s'y rapportant, nouvellement décliné de la manière suivante :

DÉPENSES (HT)		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	112 695 €	FEADER	24 000 €
		Autofinancement	88 695 €
TOTAL	112 695 €	TOTAL	112 695 €

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'opération et son plan de financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention FEADER d'un montant de 24 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20241220-DE2024-82-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

Michel GOUGET



Le secrétaire de séance,

Michel VIANNAY

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 – Email : mairie@montrottier.fr

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20241220-DE2024-82-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024